

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

Envoyé en préfecture le 03/11/2022
Reçu en préfecture le 03/11/2022
Affiché le
ID : 070-217002195-20221028-462022EXPLFORES-DE

de **ESPRELS**

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	proc	NOUVEAU Raphaël	proc
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
DORNIER David	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	abs	VOYNNET Bernard	x

Absentes : Claire NOEL, Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Katia JACQUET (procuration à Bernard VOYNNET), Raphaël NOUVEAU (procuration à Aurélien MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Michel RICHARD)

Secrétaire : Sandra GRENOT

N° 46/2022
EXPLOITATION DES PARCELLES FORESTIERES 11, 35 ET 36 :
CHOIX DU PRESTATAIRE

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis relatif à l'exploitation des parcelles forestières 11, 35 et 36, présenté par l'entreprise « SAS CATTIN BOIS ENERGIE » 3 chemin de la Ramasse 70230 FONTENOIS LES MONTBOZON, qui s'élève à 11 791,50 HT soit 12 970,65 € TTC pour un volume estimatif de 530 m³ comprenant les prestations suivantes :

.façonnage et débardage : 22 € HT/ m³
.câblage (si besoin) : 95 € HT/heure
.découpes : 1,50 € HT/pièce
.éhouppage : 35 € HT/pièce

- Précise que la facturation s'effectuera sur la base des volumes réels après exploitation,
- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport à ce dossier.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le 29/10/2022		Nombre de conseillers : 15				
Convocation : 24/10/2022		En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
		15	10	13	2	0

République Française
Département
HAUTE-SAONE

Canton
VILLERSEXEL
Arrondissement
LURE

Envoyé en préfecture le 29/10/2022
Reçu en préfecture le 29/10/2022
Affiché le
ID : 070-217002195-20221028-472022AMENAGTST-DE


de ESPRELS

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	proc	NOUVEAU Raphaël	proc
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
DORNIER David	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	abs	VOYNNET Bernard	x

Absentes : Claire NOEL, Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Katia JACQUET (procuration à Bernard VOYNNET), Raphaël NOUVEAU (procuration à Aurélien MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Michel RICHARD)

Secrétaire : Sandra GRENOT

N° 47/2022

AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE ET INSTALLATIONS ANNEXES : DEMANDE DE SUBVENTION FAFA POUR INSTALLATION DE BANCS DE TOUCHE JOUEURS ET OFFICIEL ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIN COURANTE

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à une mise aux normes de l'aire de jeu et la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre du **Fonds d'Aide du Football Amateur (FAFA)** pour l'installation des bancs de touche (bancs de touche joueurs et officiel, dalles support pour fixation incluant une modification de la main courante derrière ces bancs) pour un montant total de 7 381,22 € dont le détail est le suivant :

- Bancs de touche (2 de 3 m de long et 1 de 1,50 m) : 3 146,51 € HT
- Travaux de maçonnerie, dalle support pour la fixation des bancs : 1 568,00 € HT
- Modification de la main courante pour la mise aux normes fédérales : 2 666,71 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 7 381,22 € HT
- Décide de solliciter une subvention du FAFA, à hauteur de 48,77% des travaux HT
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention FAFA 48,77% : 3600,00 €
 - autofinancement 51,23% : 3781,22 €
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions
- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport à ce dossier.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 29/10/2022		Nombre de conseillers : 15				
Convocation : 24/10/2022		En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
		15	10	13	2	0